

**OBJET:**

Décision modificative n° 3 du budget communal 2022

Certifie le caractère exécutoire pour avoir été transmis en sous-Préfecture le 20/12/22 et publié (ou notifié) le 20/12/22.



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à partir de sa publication (ou notification).

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint délégué

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le Treize Décembre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Etaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme LUDOVISI Brigitte procuration M. DRUESNE Patrick  
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick  
Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration M. LEMAIRE Pascal  
M. LEMAY Frédéric procuration M. BROGNIET Patrick  
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme MENDOLA Nunziata  
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick  
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia

**Absents excusés :** M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311 – 1 à 3, L2313 – 1 et suivants,

Vu la délibération n°39 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le Budget Primitif communal 2022,

Vu la délibération n° 62 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget communal 2022,

Vu la délibération n° 73 du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2022 approuvant la décision modificative n°2 du budget communal 2022,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines et Communication en date du 6 décembre 2022,

Considérant la nécessité d'effectuer les ajustements des crédits repris dans le tableau ci-dessous, dans le but d'ajuster les opérations financières et comptables de l'exercice en cours,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

- Cité éducative : inscription de nouvelles dépenses et recettes pour la réalisation d'action dans le cadre de la cité éducative avec une participation totale de l'ANCT.

Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative	Crédits ouverts après DM
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011 – Charges à caractère général	6288	Autres prestations de services	+ 13 500,00 €	289 128,85 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
74 – Dotations et participations	74718	Participations de l'état – Autres	+ 13 500,00 €	23 976,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>				
21 – Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 30 568,00 €	157 862,02 €
<b>Recette d'investissement</b>				
13 – Subvention d'investissement	1321	Subventions d'investissement - État	+ 30 568,00 €	1 468 851,89 €

- Frais d'études : intégration de frais d'études aux travaux réalisés par une opération d'ordre au chapitre globalisés 041,

Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative	Crédits ouverts après DM
<b>Dépenses d'investissement</b>				
041 – Opérations patrimoniales	21318	Autres bâtiments publics	+ 1 000,00 €	1 000,00 €
	2151	Réseaux de voirie	+ 7 560,00 €	7 560,00 €
<b>Recette d'investissement</b>				
041 - Opérations patrimoniales	2031	Études	+ 8 560,00 €	8 560,00 €

- Productions immobilisées : réalisation d'opération d'ordre permettant la valorisation dans le patrimoine de la commune de travaux réalisés par les services techniques de la ville.

Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative	Crédits ouverts après DM
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
023 – Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	+250 000,00 €	1 005 317,00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	722	Productions immobilisées – Immobilisation corporelles	+ 250 000,00 €	250 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2128	Aménagement de terrain	+ 10 000,00 €	10 000,00 €
	21312	Bâtiments scolaires	+ 70 000,00 €	70 000,00 €
	21316	Équipement du cimetière	+ 5 000,00 €	5 000,00 €
	21318	Autres bâtiments publics	+ 140 000,00 €	140 000,00 €
	2151	Réseaux de voirie	+ 20 000,00 €	20 000,00 €
	2184	Mobilier	+ 5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Recette d'investissement</b>				
021 – Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 250 000,00 €	1 005 317,00 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter cette délibération.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

